



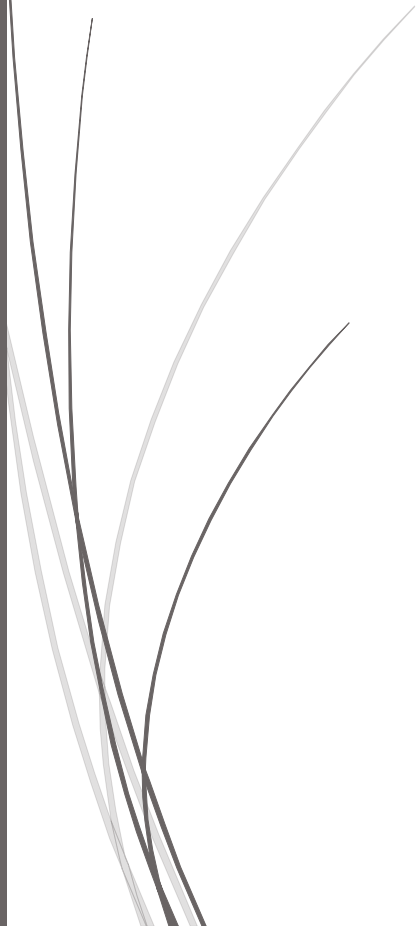
**RÉGION ACADÉMIQUE  
MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Année scolaire 2022-2023

# LA PROTECTION DE L'ENFANCE

GUIDE PRATIQUE A L'USAGE DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE DU PREMIER DEGRÉ



## SOMMAIRE

- ✓ Le cadre législatif page 1
- ✓ Définitions, IP et signalement page 2 à 3
- ✓ Les critères de danger : le repérage page 4
- ✓ La rédaction page 5
- ✓ Les modalités de transmission page 6
- ✓ Annexes page 7

(Partenaires externes, fiche IP et fiche signalement)

## CADRE LÉGISLATIF

*L'Ecole est un lieu privilégié d'observation, de repérage, d'évaluation des difficultés scolaires, personnelles, sociales, familiales et de santé des élèves. Au contact quotidien des élèves et des parents, elle offre un cadre favorable au recueil de la parole de l'enfant et aux échanges avec les parents sur les questions éducatives.*

- Objectifs

- ***Repérer et prévenir les risques de situation de danger pour les élèves,***
- ***Identifier les partenaires internes et externes,***
- ***Savoir agir face à une situation d'élèves en danger ou en risque.***

### Les lois cadre relatives à la protection de l'enfance

- **La loi n°2007-293 du 5 mars 2007** réformant la protection de l'enfance
- **La loi n ° 2016-297 du 14 mars 2016** relative à la protection de l'enfance
- **Code pénal art 434-3 « *le fait pour quiconque ayant eu connaissance de mauvais traitements ou privations infligés à un mineur de quinze ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger... ne pas informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende* »**
- **Art - 40** du code de procédure pénale ; L'article 40 du code de procédure pénale impose l'obligation, « pour toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire, dans l'exercice de leurs fonctions », de signaler des crimes ou délits dont il a connaissance.

## DÉFINITION DE L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE

### Code de l'action sociale et de la famille Art 11226-2-2.

La loi du 5 mars 1987 a fait de la prévention une finalité. Elle a affirmé le rôle pilote du Conseil Départemental en créant une cellule de recueil de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP).

A Mayotte cette cellule se nomme « Cellule Bass maltraitance ».

*L'information préoccupante (IP) est une information transmise à la Cellule de recueil des IP pour alerter le Président du Conseil Départemental sur la situation d'un mineur, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité, sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation, ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être.*

- La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation du mineur et déterminer les actions de protection et d'aides.

Le dialogue avec les familles autour des besoins et de l'intérêt de l'enfant, ainsi que des ressources qu'elles peuvent mobiliser permettra de compléter et d'enrichir le travail d'analyse de la situation.

**La famille est informée de la transmission d'une information préoccupante** sauf intérêt contraire de l'enfant, comme cela peut être le cas dans les situations de violences physiques et d'agressions sexuelles intrafamiliales.

## DÉFINITION DU SIGNALEMENT

**Ne pas confondre signalement et Information préoccupante.**

Le signalement est transmis aux autorités judiciaires.

***Le signalement concerne les situations d'une extrême gravité, faisant apparaître que l'enfant est en péril, qu'il est gravement atteint dans son intégrité physique ou psychique et que les faits dont il est victime représentent une infraction pénale.***

Définition de l'enfant en danger : est celui qui est victime de violences physiques, d'abus sexuels, de cruauté mentale, de négligence lourde ayant des conséquences graves sur son développement physique ou psychologique.

- *Si ces faits ont lieux dans le cadre familial ou mettent en cause un proche (parent ou ami), les circonstances sont aggravantes, la famille ne devra pas être pas avertie.*
- *Lorsqu'un personnel est mis en cause, vous devez avertir le vice rectorat.*

« Tout fonctionnaire, dans l'exercice de ses fonctions, qui acquiert la connaissance d'un crime ou de délit, est tenu d'en aviser sans délai le procureur de la République » (article 40 du code de procédure pénale).

- ✓ ***Un signalement doit être rédigé et adressé sans délai au Procureur de la République.***

À la réception du signalement, le procureur de la République peut décider notamment de la mise en œuvre d'une enquête de police, d'une ordonnance de placement provisoire, ou saisir le juge des enfants à des fins de mesures d'assistance éducative : AEMO.

## REPERAGE DES SIGNES D'ALERTE

Il n'est pas toujours facile d'identifier un enfant en danger ou en risque de danger.

Cependant un ensemble de signes et de symptômes, indique une éventualité de danger. C'est souvent le cumul de plusieurs signes qui peut indiquer un éventuel danger.

- Symptômes physiques

Traces de coups, brûlures, lésions, fatigue, énurésie, encoprésie, carences de soins, retard psychomoteur ou intellectuel inexpliqué. Scarifications, troubles du sommeil, troubles alimentaires, accidents domestiques répétés.

- Troubles du comportement

Violences ou agressivité, rejet des autres, mutisme, anxiété, repli sur soi, demande affective exagérée, plainte somatique, fugues, difficultés scolaires ; retards, absentéisme chronique, conduites à risques, comportements délictueux.

- Facteurs de risques propres aux parents

Absence ou excès de limites, punitions disproportionnées, manque d'attention, violences verbales des parents vis à de l'enfant, discours rejetant, négligences, problèmes psychologiques, toxicomanie, éthylisme, difficultés conjugales, violences familiales, mineurs isolés.

***Tous ces signes doivent attirer l'attention de l'adulte, il est important de se concerter en équipe, directeur, enseignant, psy Educ Nat, infirmière, IEN, Conseillère technique de service social.***

## COMMENT REDIGER UNE IP OU UN SIGNALEMENT

L'écrit doit clairement faire apparaître l'état civil de l'enfant et de sa famille ou de la personne qui l'héberge.

Nom et qualité du rédacteur de l'IP ou du signalement.

Intégrer le fait que celui qui lira votre écrit porte un regard extérieur et ne possède aucune information quant à la situation de l'enfant. C'est l'ensemble des informations de l'enfant que vous transmettez qui permettra de mieux comprendre la situation.

Décrire de façon objective, sans aucune interprétation les éléments préoccupants à l'égard du mineur, lorsqu'il s'agit d'une IP, préciser les relations école-famille, l'implication et la réaction des parents face à l'inquiétude de l'équipe éducative.

Rester factuel, énoncer les faits. Utiliser un style simple et clair.

Si l'enfant s'est confié, retranscrire la parole de l'enfant telle que vous l'avez entendue, avec les mêmes mots en ouvrant les guillemets.

Il faut reprendre les mots de l'enfant aussi crus soient-ils.

**C'est la personne qui recueille les révélations du mineur qui les retranscrit.** Laisser l'enfant s'exprimer spontanément, privilégier les questions ouvertes en lui montrant que l'on croit sa parole.

### **Il ne s'agit pas d'évaluer la véracité des faits**

Si la situation est déjà connue, il convient de présenter un historique de manière synthétique.

Si l'enfant a déjà fait l'objet d'une IP, préciser la date si vous la connaissez.

***Face à une situation d'urgence (maltraitances physiques et / ou sexuelles) une rédaction immédiate s'impose et doit être signalée sans délai à la conseillère technique de service social : Mme SÉJALON Véronique, Tel : 02 69 61 92 29 ou 06 39 28 95 57***

## LA TRANSMISSION

- Dans le cadre de la procédure administrative : si la situation de l'enfant révèle un risque de danger, **une fiche d'information préoccupante** sera complétée et adressée par le directeur d'école **à Mme SÉJALON Véronique**, Conseillère technique de service social pour transmission à la Cellule Bass maltraitance par mail avec copie à votre IEN.

[veronique.sejalon@ac-mayotte.fr](mailto:veronique.sejalon@ac-mayotte.fr)

[bass.maltraitance@cg976.fr](mailto:bass.maltraitance@cg976.fr)

Tel : **02 69 64 37 77**

- Dans le cadre de la procédure judiciaire : si vous êtes en présence d'un enfant dont la maltraitance est avérée, (Traces de coups constatées) ou qui révèle des violences sexuelles, nécessitant une protection immédiate, **une fiche signalement** sera complétée et adressée **à Mme Séjalon Véronique** pour transmission au Procureur de la République, copie à l'IEN de votre circonscription.

Dans le cas de danger immédiat joindre Mme Séjalon, conseillère technique de service social au préalable par téléphone au / 0639289557 ou au 0269619229

L'envoi au Parquet se fait par l'intermédiaire de Mme Séjalon

***Tribunal de grande instance***

***Procureur de la République***

*Mail : mineurs.pr.tj-mamoudzou@justice.fr en cas d'urgence.*

Vous pouvez joindre Mme Séjalon, Conseillère technique de service social pour tout conseil sur les situations de protection de l'enfance.



## ANNEXES

Partenaires externes ; cinq unités d'action sociale existent sur le département de Mayotte et dépendent du Conseil départemental ;

▪ **Unité d'action sociale de Mamoudzou**

Bâtiment ISSOUF HEDJA à Cavani MAMOUDZOU

97600 MAMOUDZOU

**Tel. : 06.39.27.83.85 - 06.39.69.97.80**

Tél. : 02.69.64.32.50 – Fax : 02.69.64.33.62

Mme ABDOU Houdhoiyfati - Assistante Sociale Référente

▪ **Unité d'action sociale du Nord**

Avenue Mgoedajou

97650 DZOUMOGNE

Tél. : 02.69.62.74.44 - Fax : 02.69.63.80.75

Mr IBRAHIMA Mouhamadi- Assistant Social Référent

Mail : ibrahima.mouhamadi@cg976.fr

▪ **Unité d'action sociale du Centre**

Quartier Coconi Selemani

97670 CHICONI.

Tél. : 02.69.61.12.26 - Fax : 02.69.63.73.53

Mr YOUSOUFFOU El-Hadi Ben - Assistant Social Référent

**Tel. : 06.39.97.60.14**

▪ **Unité d'action sociale du Sud**

Dispensaire de M'ramadoudou

97620 CHIRONGUI

**Tel. : 02.69.66.19.00.**

Mme YOUSOUFA Hanifa - Assistante Sociale Référente

▪ **Unité d'action sociale de Petite Terre**

16, rue Sako Potelée

97610 DZAOUDZI – LABATTOIR

Tél. : 02.69.64.20.30 - Fax :

Mme Rafion Hanifa – Assistante Sociale Référente

Mamoudzou, le

# Télécopie

Destinataire : **CELLULE BASS MALTRAITANCE**  
bass.maltraitance@cg976.fr

A l'attention de : **Monsieur Nassime SOUMAILA**

Fonction : Responsable

Nombre de pages :

*PJ :*

**Message** : Je vous prie de trouver ci-joint l'information préoccupante rédigée  
par : .....

.....

concernant :

**Nom et prénom de l'élève**

**Date de naissance**

Scolarisé à (**nom de l'école et classe**)

Je vous remercie de me tenir informé des suites réservées à cette situation.

**Suite donnée :**

**FICHE « INFORMATION PREOCCUPANTE »**

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>Notion d'urgence</b>	<b>Pour copie</b>
---------------------	-------------------------	-------------------

<input type="checkbox"/> <b>CELLULE BASS MALTRAITANCE</b> bass.maltraitance@cg976.fr	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<b>RECTORAT</b> <input type="checkbox"/> Mme SEJALON Véronique (CTR) veronique.sejalon@ac-mayotte.fr
---	------------------------------	------------------------------	--

<input type="checkbox"/> Négligence lourde	<input type="checkbox"/> Situation à risque	<input type="checkbox"/> Difficultés éducatives
--	---	---

*La règle est d'avertir la famille de l'enfant lorsqu'une information préoccupante est adressée aux services compétents (art. 226-2-1 du code de la famille et de l'action sociale)*

### IDENTITE DU SIGNALANT

Nom - Prénom : .....

.....

Adresse : .....

.....

N° portable : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

Etablissement : .....

Fonction : .....

Téléphone : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

Témoin direct       Faits rapportés

### IDENTITE DE L'ELEVE CONCERNE(E)

( 1 fiche par enfant )

Nom – Prénom : .....

Né(e) le : \_\_/\_\_/\_\_

Sexe :     F     M

Classe : .....

Adresse : .....

.....

### PERE ou BEAU PERE\*

Nom – Prénom : .....

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Responsable légal :  
 OUI     NON

### MERE ou BELLE MERE\*

Nom – Prénom : .....

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Responsable légal :  
 OUI     NON

Oncle    Tante    Grands-parents  
 Autre, à préciser : .....

Nom – Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

DAP (Délégation d'autorité parentale) :  
 OUI     NON

Situation familiale :     Couple  
    Parent seul

Famille recomposée  
 Parent décédé (préciser lequel) :

## **FRATRIE**

Nom – Prénom	Date de naissance	Etablissement scolaire fréquenté

**FAITS CONSTATES** Par : .....

Date : \_\_/\_\_/----

.....  
.....  
.....  
.....

**FAITS RAPPORTES** Par : .....

Date : \_\_/\_\_/----

.....  
.....  
.....

**DEMARCHES EFFECTUEES** Par : .....

Date : \_\_/\_\_/----

(Vous pouvez joindre tout document utile à la compréhension de la situation de l'élève)

.....  
.....  
.....  
.....



# Télécopie

Destinataire : **PARQUET**

A l'attention de : **Monsieur FOLLIET**

Fonction : Substitut du Procureur de la République

Nombre de pages :

**PJ :**

**Message :** Je vous prie de trouver ci-joint le signalement rédigé par :

.....

concernant :

**Nom et prénom de l'élève :** .....

**Date de naissance :** .....

Scolarisé à (**nom de l'école et classe**) : .....

Je vous remercie de me tenir informé des suites réservées à cette situation.

**Suite donnée :**

Signature

**DESTINATAIRE**

**Notion d'urgence**

**Pour copie**

**FICHE « SIGNALEMENT »**

<input type="checkbox"/> PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<b>RECTORAT</b> <input type="checkbox"/> Mme SEJALON Véronique (CTR) <b>veronique.sejalon@acmayotte.fr</b>
---	------------------------------	------------------------------	--

<input type="checkbox"/> Maltraitance physique	<input type="checkbox"/> Suspicion abus sexuel	<input type="checkbox"/> Attouchements	<input type="checkbox"/> Viol
--	--	--	-------------------------------

*Si les faits mettent en cause un professionnel, ne pas l'informer du signalement.*

*Si les faits mettent en cause un proche (parent ou ami), ne pas informer les parents ni aucun membre de la famille.*

**IDENTITE DU SIGNALANT**

Nom - Prénom : .....  
 .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 N° portable : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_  
 Etablissement : .....  
 Fonction : .....  
 Téléphone : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

Témoin direct       Faits rapportés

**IDENTITE DE L'ELEVE CONCERNE(E)**

Nom – Prénom : .....  
 .....  
 Né(e) le : / /  
 Sexe :     F     M  
 Classe : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
*(1fiche par enfant)*

**COORDONNEES DES PARENTS**

**PERE ou BEAU PERE\***

Nom – Prénom : .....  
 .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Téléphone :  
 \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_  
 Responsable légal :  
 OUI     NON

**MERE ou BELLE MERE\***

Nom – Prénom : .....  
 .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Téléphone :  
 \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_  
 Responsable légal :  
 OUI     NON

Oncle    Tante    Grands-parents    Autre, à préciser :  
 .....  
 Nom – Prénom : .....  
 .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Téléphone :  
 \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_  
 DAP (Délégation d'autorité parentale) :  
 OUI     NON

**\*RAYER LA MENTION INUTILE**

Situation familiale :  Couple  Famille recomposée  
 Parent seul  Parent décédé (préciser lequel) :

**FRATRIE**

Nom – Prénom	Date de naissance	Etablissement scolaire fréquenté

**FAITS CONSTATES** Par : ..... Date : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

.....  
.....  
.....  
.....

**FAITS RAPPORTES** Par : ..... Date : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

.....  
.....  
.....

**DEMARCHES EFFECTUEES** Par : ..... Date : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

(Vous pouvez joindre tout document utile à la compréhension de la situation de l'élève)

.....  
.....  
.....  
.....





